

Fiche de Données de Sécurité

conforme à la Directive 91/155/CEE et ISO 11014-1

Date d'impression: 23.05.2005

Page: 1/7

Etablie le: 28.01.2004

FDS No.: 030-00210204.0000

1. Identification du produit et de la société

Identification du produit

Nom commercial

Sikadur-31 DW Comp A

Information sur le fabricant/fournisseur

Fabricant/fournisseur: Sika France S.A.
Rue/boîte postale: 84 rue Edouard Vaillant
Code postal: 93351 LE BOURGET CEDEX
Pays: France
No. de téléphone: 01 49 92 80 00
Télécopie: Constr: 0149928098 Indu: 0149928097
Information générale:
Téléphone d'urgence:

ORFILA: 01 45 42 59 59

Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48

Centre antipoison de Lyon: 04 72 11 69 11

Centre antipoison de Marseille: 04 91 75 25 25

2. Composition/information sur les composants

Nature chimique du produit

Résine époxydique chargée et modifiée

Substance(s) contribuant aux dangers

Nom chimique selon 67/548/CEE	Numéro CAS	Concentration	Symbole(s)	Phrases R
Numéro EC				
· produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)				
25068-38-6	10 - 25 %	Xi,N	36/38,43,51/53	
500-033-5				
· 1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane				
2425-79-8	2.5 - 10 %	Xn	20/21,36/38,43,52/53	
219-371-7				

3. Identification des dangers

Dangers principaux

Xi Irritant

Effets néfastes sur la santé et sur l'environnement

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

Indications générales

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

- compatible avec tous les produits extincteurs habituels

Risques particuliers dûs au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz de combustion

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxyde d'azote (NO_x)

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les égouts, ni dans les eaux.

En cas de déversement dans les eaux fluviales, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Méthodes de nettoyage/récupération

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation

Voir Chapitre 8 / Equipement de protection individuelle.

Précautions contre l'incendie et l'explosion

Non applicable.

Stockage

Précautions pour les aires de stockage et les emballages

Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant les stockages réunis

Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments de fourrage pour animaux.

Informations complémentaires

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

* 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Equipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène

Prévoir une bonne ventilation ou une aspiration locale des postes de travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas fumer, manger et boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire

Non applicable.

Protection des mains

gants en caoutchouc butyle/nitrile

Protection des yeux

- lunettes assurant une protection complète des yeux

Nom commercial: **Sikadur-31 DW Comp A**

Date d'impression: 23.05.2005

Page: 4/7

Etablie le: 28.01.2004

FDS No.: 030-00210204.0000

* 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle (suite)

Protection de la peau et du corps
Vêtement de travail.

* 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: pâteux
Couleur: blanc
Odeur: inodore

		Méthode
Point d'éclair	> 101 °C	
Temp. d'auto-inflammation	> 300 °C	
Pression de vapeur à 20°C	< 0.01 hPa	
Masse volumique à 20°C	2 g/cm ³	
Solubilité dans l'eau à 20°C	insoluble	
pH à 20°C	7.5	

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter/réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique et produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Sensibilisation

Sensibilisation/réaction allergique possible.

Une réaction allergique peut être observée chez les personnes sensibles, même en cas de très faible concentration de produit.

Effets sur l'homme

En cas de contact avec la peau:

Irritation.

En cas de contact avec les yeux:

Irritation.

En cas d'inhalation:

Irritation.

En cas d'ingestion:

Nom commercial: **Sikadur-31 DW Comp A**

Date d'impression: 23.05.2005

Page: 5/7

Etablie le: 28.01.2004

FDS No.: 030-00210204.0000

11. Informations toxicologiques (suite)

Une petite quantité peut provoquer des troubles considérables.

12. Informations écologiques

Informations complémentaires

Ne pas rejeter le produit dans les égouts, les canalisations et sur le sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Recommandations

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Voir Chapitre 15, Prescriptions Nationales.

Emballage

Recommandations

Les emballages nettoyés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

* 14. Informations relatives au transport

ADR/RID

Informations complémentaires

Non repris comme matière dangereuse.

IMO/IMDG

Polluant marin: no

Informations complémentaires

Non repris comme matière dangereuse.

IATA/ICAO

Informations complémentaires

Non repris comme matière dangereuse.

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon la Directive-CE

Etiquetage selon la directive 88/379/CEE.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Contient: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane

Symbole(s)

Xi

Irritant

15. Informations réglementaires (suite)

Phrases R

- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
24 Éviter le contact avec la peau.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
37 Porter des gants appropriés.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Etiquetage spécial de certaines préparations
Contient des composés époxydiques.
Voir les informations transmises par le fabricant.

Prescriptions nationales

Maladies professionnelles
Code de la sécurité sociale (L 461-1 à 461-8).
Tableau(x) des maladies professionnelles n° : 51
Tableaux publiés dans la brochure ED 486 de l'INRS.

Considération relatives à l'élimination

Élimination du produit:
Éliminer par incinération dans un centre agréé.
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes réglementaires et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

16. Autres informations

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par(*) à gauche de la page.

Recommended use: Chemical product for construction and industry

Phrases R des substances listées au chapitre 2

- 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom commercial: **Sikadur-31 DW Comp A**

Date d'impression: 23.05.2005

Page: 7/7

Etablie le: 28.01.2004

FDS No.: 030-00210204.0000

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.